



Qui aura la garde de l'enfant?

Par **sashaa10**, le **16/04/2008** à **20:52**

voila, j'ai 24 ans et je suis enceinte de 3 mois.

Le futur pere et moi ne nous entendon plus du tout, il est infidele et nous ne sommes pas mariés

J'ai peur qu'il demande la garde de mon enfant a la naissance, car lui, il travaille et pas moi.

Quels sont mes droits a ce niveau?

Peut-on effectivement me retirer la garde de mon enfant?

Quelles démarches puis-je effectuer?

Par **belette**, le **16/04/2008** à **21:18**

pour l'instant vous êtes enceinte, je vous conseille de faire une reconnaissance de l'enfant par anticipation, soit reconnaitre votre ventre, à la mairie, il faut vraiment de bonne preuves sérieuses pour enlever un enfant à sa mères, de plus je vous conseille de l'allaiter!
bon courage